

DECISION N°2020/138

Annule et remplace la précédente décision n°118185 du 3 octobre 2018

DÉLÉGATION DE SIGNATURE

LE DIRECTEUR DU CENTRE HOSPITALIER DE PERIGUEUX

- . Vu le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L6141-1 et L6143-7 et D 6143-33 à D6143-35 ;
- . Vu le Décret 2006-975 du 1^{er} aout 2006 portant code des marchés publics ;

DÉCIDE

Article 1 : Délégation est donnée à :

- **Madame le Docteur Catherine MELIN-LAFARGE**, pharmacien chargé de la gérance de la Pharmacie à Usage Unique,
- **Madame le Docteur Isabelle MALBEC**, pharmacien,
- **Monsieur le Docteur Louis LEDOUX**, pharmacien

pour signer en lieu et place de **Monsieur Thierry LEFEBVRE**, directeur du Centre Hospitalier :
Les bons de commande des produits (médicaments et dispositifs médicaux stériles) et la liquidation des factures gérés par la Pharmacie à Usage Interne de l'établissement.

Article 2 : Délégation est donnée à **Madame le Docteur Catherine MELIN-LAFARGE** pour arrêter les dotations de médicaments dérivés du sang, au sein des unités de soins, et la liste des personnes habilitées à manipuler les autoclaves, en conformité avec la réglementation sur les appareils à pression.

Article 3 : La présente décision prend effet à compter du 17 novembre 2020.

Périgueux, le 17 novembre 2020

Thierry LEFEBVRE,



Directeur

Diffusion :

- Directeur
- Cadres de Direction
- Docteurs MELIN-LAFARGE, MALBEC, LEDOUX